

DEPARTEMENT VAUCLUSE ARRONDISSEMENT CARPENTRAS	DE DE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025
Date de la convocation : 14/01/2025		L'an deux mille vingt vingt-cinq et le trente janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 14/01/2025		
Secrétaires de séance (art. L2121-15 CGCT) : Marc LARTIGUE		
Nombre de membres		Objet de la délibération : EAU POTABLE CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE SOUS LA FORME D'UNE GESTION DELEGUEE
En exercice	51	
Quorum	27	
Présents	39	
Représentés	3	
Votants	42	

Membres présents à la séance :

RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SALIGNON François, (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert, (**METHAMIS**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**), LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, DELEBECQUE Philippe, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique, (**COVE**), GIACOMONI Anthony, LAMOUREUX Roland, HERVE Charly (**GRAND AVIGNON**), TENZA Salvador, MARQUOT Xavier (**CPOP**), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres représentés :

TAVERNIER ROUX Patricia (**MORMOIRON**), NOUVEAU Alain (**GRAND AVIGNON**), BERARD Jean (**CASC**)

Membres excusés :

VIRET Stéphan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**), PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE Patricia, AGUILERA Alain, MALLET Sylvie (**METHAMIS**), CARTOUX Marie-Paule, MANUEL Grégory (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, OLIVIER Arlette, VEVE Gilles, CALY Pierre, GALLET Walter, RUEL Bruno (**COVE**), BOUCHENY André, TRALONGO Audrey, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, SUISSSE Patrick, COSTA Jean-Louis, CACELLI Alex, ANDRE Claude, GARCIA Jean-Charles, FAURE Luc (**COGA**), GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, RATAJEZAK Gérard, RELING Patrice, GALMARD Marie-Thérèse (**CPOP**), DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, HARELLE Mario, BERNAL Fulgencio, GRAVIERE Jean-Claude, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

VU le Code de la Commande Publique et notamment L.3100-1 et suivants et R.3111-1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 et suivants,

VU la délibération n°2023-60 en date du 29 juin 2023 du comité syndical du Syndicat Rhône-Ventoux approuvant le principe de la délégation de service public le choix du mode de gestion du service public de production et distribution d'eau potable,

VU la décision de la Commission de Délégation de Service Public en date du 23 février 2024 sur les deux candidats admis à présenter une offre,

VU l'avis de la Commission de Délégation de Service Public en date du 19 mars 2024 sur les candidats admis à négocier, après analyse de leur offre,

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Rhône-Ventoux, établi en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, proposant de retenir la société SUEZ en qualité de titulaire du contrat de délégation du service public de production et distribution de l'eau potable, à compter du 13 mai 2025 pour s'achever le 31 décembre 2035, soit une durée de 10 ans et 232 jours,

VU les documents transmis aux membres du Syndicat Rhône-Ventoux en vertu de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de contrat annexé et ses annexes,

CONSIDERANT que les deux contrats actuels de délégation de service public de production et distribution d'eau potable arrivent à leur terme le 12 mai 2025 pour le Syndicat Rhône Ventoux (secteur historique de 37 communes), et pour le territoire du Mont Serein.

CONSIDERANT qu'un avis de concession a été publié sur les supports suivants et aux dates suivantes :

- BOAMP du 26/11/2023
- JOUE du 26/11/2023
- SYNAPSE du 24/11/2023
- LE MONITEUR du 25/11/2023

CONSIDERANT que les candidats étaient invités à remettre leur candidature et leur offre au plus tard le 15 février 2024 à 12h00.

CONSIDERANT que suite à l'ouverture des plis de candidature 15 février 2024, la Commission Délégation de Service Public s'est réunie le 23 février 2024 pour procéder à l'examen des 2 dossiers de candidature remis et a admis les deux candidats à présenter une offre, soit SUEZ EAU France et VEOLIA EAU,

CONSIDERANT que la Commission Délégation de Service Public, réunie le 23 février 2024 a ensuite procédé à l'ouverture des deux offres reçues des deux candidats admis précités et a considéré en première analyse que les dossiers remis par ces derniers étaient complets,

CONSIDERANT que la Commission de Délégation de Service Public réunie le 19 mars 2024 a rendu son avis sur les offres remises par les candidats SUEZ EAU France et VEOLIA Eau, par lequel, après analyse, elle recommandait au Président du Syndicat, autorité concédante, d'engager les négociations avec les deux soumissionnaires précités.

CONSIDERANT que dans le cadre des négociations le Syndicat a rencontré à 3 reprises les candidats respectivement les 15/05/2024, 20/06/2024 et 08/10/2024 et qui ont remis 4 offres successives (OFFRE 1 : SUEZ : 15/02/2024 - VEOLIA : 15/02/2024 / OFFRE 2 : SUEZ : 04/06/2024 - VEOLIA : 04/06/2024 / OFFRE 3 : SUEZ : 25/07/2024 - VEOLIA : 25/07/2024 – OFFRE4 : SUEZ : 28/10/2024 – VEOLIA : 28/10/2024.

CONSIDERANT qu'à la suite de ce processus, le Président du Syndicat a informé par courrier du 5 décembre 2024 les deux candidats précités que les négociations étaient arrivées à leur terme,

CONSIDÉRANT qu'au regard des conclusions du rapport du Président, joint à la présente délibération, l'offre variante (barrière hydraulique) accompagnée de l'option géoréférencement en classe A présentée par le soumissionnaire SUEZ apparaît comme la plus intéressante au regard des quatre critères de jugement des offres définis au règlement de consultation,

CONSIDÉRANT le projet de contrat pour la délégation du service public pour l'exploitation de production et de distribution du service d'eau potable et l'ensemble de ses annexes, joints à la présente délibération,

CONSIDÉRANT les conditions tarifaires et financières suivantes :

Part fixe :

Abonnement usager Dn ≤ 15 mm : 31 € HT par an
Abonnement usager Dn = 20 mm : 31 € HT par an
Abonnement usager Dn = 30 mm : 220 € HT par an
Abonnement usager Dn = 40 mm : 260 HT par an
Abonnement usager Dn = 50 mm : 640 €HT par an
Abonnement usager Dn = 60 mm : 1 100 HT par an
Abonnement usager Dn = 80 mm : 1 400 €HT par an
Abonnement usager Dn ≥ 100 mm : 2 600 € HT par an
Abonnement usager Dn ≥ 150 mm : 3 600 HT par an

Part variable : 0.8045 € HT / m3

Et après en avoir délibéré, par 40 voix pour et 2 voix contre (MM. GIACOMONI Anthony et NOUVEAU Alain)

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

D'APPROUVER le choix de la société SUEZ pour la concession sous forme de délégation de service public relative à l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable pour l'ensemble des 37 communes y compris le complexe touristique du Mont Serein situé sur le territoire de la commune de Beaumont du Ventoux, à compter du 13 mai 2025 pour s'achever le 31 décembre 2035, soit une durée de 10 ans et 232 jours. Le contrat ne pourra pas être reconduit par tacite reconduction.

ARTICLE 2 :

D'APPROUVER l'économie générale et le projet de contrat de concession sous forme de délégation de service public de production et distribution du service d'eau potable et les documents qui y sont annexés.

ARTICLE 3 :

D'APPROUVER les conditions tarifaires et financières du contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable telles que rappelés dans le rapport du Président ci-annexé.

ARTICLE 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat de concession sous forme de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable et ses actes en découlant avec la société SUEZ.

ARTICLE 5 :

D'APPROUVER le rapport du Président au comité syndical ci-annexé.

ARTICLE 6 :

DE CHARGER Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE



Jerome BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250130-2025-13-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025	
Date de la convocation : 24/01/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.	
Date d'affichage de la convocation : 24/01/2025		
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : EAU POTABLE DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	
Nombre de membres		
En exercice		51
Quorum		27
Présents		39
Représentés	3	
Votants	42	

Membres présents à la séance :

RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SALIGNON François, (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert (**METHAMIS**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**), LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, DELEBECQUE Philippe, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique, (**COVE**), GIACOMONI Anthony, LAMOUREUX Roland, HERVE Charly (**GRAND AVIGNON**), TENZA Salvador, MARQUOT Xavier (**CPOP**), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres représentés :

TAVERNIER ROUX Patricia (**MORMOIRON**), NOUVEAU Alain (**GRAND AVIGNON**), BERARD Jean (**CASC**)

Membres excusés :

VIRET Stéphan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**), PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE Patricia, AGUILERA Alain, MALLET Sylvie (**METHAMIS**), CARTOUX Marie-Paule, MANUEL Grégory (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, OLIVIER Arlette, VEVE Gilles, CALY Pierre, GALLET Walter, RUEL Bruno (**COVE**), BOUCHENY André, TRALONGO Audrey, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, SUISSE Patrick, COSTA Jean-Louis, CACELLI Alex, ANDRE Claude, GARCIA Jean-Charles, FAURE Luc (**COGA**), GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, RATAJEZAK Gérard, RELING Patrice, GALMARD Marie-Thérèse (**CPOP**), DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, HARELLE Mario, BERNAL Fulgencio, GRAVIERE Jean-Claude, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

VU l'article L.2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe),

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de discuter des orientations budgétaires que le Comité Syndical souhaite engager.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

VU les orientations budgétaires que le Syndicat envisage de prendre,

DELIBERE

Prend acte de la tenue des débats au vu du rapport sur les orientations budgétaires.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN





PUBLIE LE

20 FEV. 2025

2025-3

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025										
Date de la convocation : 24/01/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 24/01/2025											
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération :										
Nombre de membres	EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF										
<table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>42</td> </tr> </table>	En exercice	52	Quorum	27	Présents	39	Représentés	3	Votants	42	RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE
En exercice	52										
Quorum	27										
Présents	39										
Représentés	3										
Votants	42										

Membres présents à la séance :

RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SALIGNON François, (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert, (**METHAMIS**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**), LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, DELEBECQUE Philippe, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique, (**COVE**), GIACOMONI Anthony, LAMOUREUX Roland, HERVE Charly (**GRAND AVIGNON**), TENZA Salvador, MARQUOT Xavier (**CPOP**), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres représentés :

TAVERNIER ROUX Patricia (**MORMOIRON**), NOUVEAU Alain (**GRAND AVIGNON**), BERARD Jean (**CASC**)

Membres excusés :

VIRET Stéphane, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**), PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE Patricia, AGUILERA Alain, MALLET Sylvie (**METHAMIS**), CARTOUX Marie-Paule, MANUEL Grégory (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, OLIVIER Arlette, VEVE Gilles, CALY Pierre, GALLET Walter, RUEL Bruno (**COVE**), BOUCHENY André, TRALONGO Audrey, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, SUISSE Patrick, COSTA Jean-Louis, CACELLI Alex, ANDRE Claude, GARCIA Jean-Charles, FAURE Luc (**COGA**), GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, RATAJEZAK Gérard, RELING Patrice, GARMARD Marie-Thérèse VERMEILLE Thierry, RUCHON Laurent (**CPOP**), DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, HARELLE Mario, BERNAL Fulgencio, GRAVIERE Jean-Claude, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250130-2025-15-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025

Les dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, permettent aux collectivités et établissements publics locaux de déléguer à leur Centre de gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les obligations statutaires de leurs agents (maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, accident de service...).

Cette démarche permet aux collectivités et établissements publics d'éviter de conduire leur propre consultation d'assurance tout en bénéficiant du poids dans la négociation, que permet un tel groupement et, lors de son exécution, d'une mutualisation des résultats évitant des résiliations ou majorations importantes imposées par l'assureur.

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84) qui regroupe aujourd'hui 127 collectivités et établissements publics a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique (procédure concurrentielle avec négociations).

Le contrat que va conclure le CDG 84 comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et une solution de garanties à destination des agents IRCANTEC. Il devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la CNRACL**
Décès, accidents du travail/ maladies professionnelles, maladie ordinaire, congés de longue maladie / congé de longue durée, maternité-paternité-adoption
- **Agents non affiliés à la CNRACL**
Accidents du travail/ maladies professionnelles, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à l'établissement public avant adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités/établissements, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée et d'une consolidation mutualisée des résultats de chaque collectivité/établissement, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire.

Le Comité Syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le Code des Assurances,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU l'article L. 2124-3 du Code de la Commande Publique

VU l'article R. 2124-3 4° qui prévoit le recours à la procédure avec négociation lorsque le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité ou au montage juridique et financier ou en raison des risques qui s'y rattachent,

VU la délibération du conseil d'administration du CDG84 en date du 20 mars 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation,

Considérant l'intérêt pour le Syndicat Rhône Ventoux de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise aux règles de la commande publique,

Considérant que le contrat d'assurance contre les risques statutaires du Syndicat Rhône Ventoux arrive à son terme le 31 décembre 2025,

Considérant l'opportunité de confier au CDG 84 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence et la liberté d'y souscrire ou non selon les résultats,

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : de confier au CDG 84 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément au Code Général de la Fonction Publique, dans les conditions et pour couvrir les risques présentés ci-dessus. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat :** 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2026
- **Régime du contrat :** capitalisation.

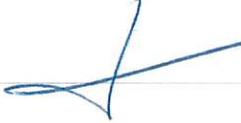
Article 2 : prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG 84 à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention d'assistance technique du centre de gestion pendant la durée du marché comportant ses frais de gestion et à adhérer au contrat ainsi mis en place dès l'instant que les conditions de garanties proposées sont favorables à l'établissement public.

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025										
Date de la convocation : 24/01/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 24/01/2025											
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération :										
Nombre de membres	EAU POTABLE										
<table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>42</td> </tr> </table>	En exercice	51	Quorum	27	Présents	39	Représentés	3	Votants	42	ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE – PROGRAMME DE DEPLACEMENT, DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DE RESEAUX D'EAU POTABLE 2022/2026- – ETABLISSEMENT D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE CABINET TRAMOY
En exercice	51										
Quorum	27										
Présents	39										
Représentés	3										
Votants	42										

Membres présents à la séance :

RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SALIGNON François, (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert (**METHAMIS**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**), LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, DELEBECQUE Philippe, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique, (**COVE**), GIACOMONI Anthony, LAMOUREUX Roland, HERVE Charly (**GRAND AVIGNON**), TENZA Salvador, MARQUOT Xavier (**CPOP**), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres représentés :

TAVERNIER ROUX Patricia (**MORMOIRON**), NOUVEAU Alain (**GRAND AVIGNON**), BERARD Jean (**CASC**)

Membres excusés :

VIRET Stéphane, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**), PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE Patricia, AGUILERA Alain, MALLET Sylvie (**METHAMIS**), CARTOUX Marie-Paule, MANUEL Grégory (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, OLIVIER Arlette, VEVE Gilles, CALY Pierre, GALLET Walter, RUEL Bruno (**COVE**), BOUCHENY André, TRALONGO Audrey, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, SUISSSE Patrick, COSTA Jean-Louis, CACELLI Alex, ANDRE Claude, GARCIA Jean-Charles, FAURE Luc (**COGA**), GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, RATAJEZAK Gérard, RELING Patrice, GALMARD Marie-Thérèse (**CPOP**), DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, HARELLE Mario, BERNAL Fulgencio, GRAVIERE Jean-Claude, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (**CASC**)

VU l'article 2044 et suivants du code civil,

CONSIDERANT que le Syndicat Rhône Ventoux a confié au Cabinet Prima, par bon de commande (BdC) n°10-01 signé en date du 24/11/23, dans le cadre de l'accord cadre à bons de commande pour le programme de déplacement, de renforcement et d'extension de réseaux d'eau potable 2022/2026, l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable situés Rue Achille Maureau sur la commune de SORGUES.

CONSIDERANT l'acte de sous-traitance en date du 14/12/2023 établi entre le bureau d'études PRIMA et le Cabinet TRAMOY pour les missions les missions VISA, DET et AOR de cette opération,

CONSIDERANT que dans le cadre de ces prestations, le Cabinet TRAMOY a adressé au bureau d'études PRIMA une situation en date du 30/06/24 pour le règlement de ses honoraires. Cependant, le tribunal de commerce de Toulouse a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre du bureau d'études PRIMA le 08/07/24.

Il ressort de cette procédure que le bureau d'études PRIMA ne pouvait plus exercer d'activité, et que les situations à devoir auprès du Cabinet TRAMOY n'ont pas pu être visées ni traitées.

Pour autant, et compte tenu que les travaux avaient été engagés, et que les missions ont été effectivement réalisées par le bureau d'études TRAMOY, il est nécessaire de signer un protocole transactionnel afin que les paiements puissent être effectués auprès du SGC de Monteux.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,
VU le protocole transactionnel présenté,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve le protocole d'accord transactionnel ci-annexé et autorise le Président à signer le protocole transactionnel, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE



LE PRESIDENT,



SYNDICAT MIXTE DES ENTITES
Rhône Ventoux
Siège -
595 Chemin de l'Hippodrome
CS 10022
84201 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULET

Catégorie de réception en préfecture
084-258401447-20250130-2025-16-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025
Date de la convocation : 24/01/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/01/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération :
Nombre de membres	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
En exercice 42	DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
Quorum 22	
Présents 34	
Représentés 2	
Votants 36	

Membres présents à la séance :

RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SALIGNON François, (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert (**METHAMIS**),
ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**),
LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel,
SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José,
DELEBECQUE Philippe, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique, (**COVE**), TENZA
Salvador, MARQUOT Xavier (**CPOP**), TERRISSE Michel, MOSSE Marc, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX
Thierry (**CASC**)

Membres représentés :

TAVERNIER ROUX Patricia (**MORMOIRON**), M BERARD Jean (**CASC**)

Membres excusés :

VIRET Stéphane, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**), PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE Patricia,
AGUILERA Alain, MALLET Sylvie (**METHAMIS**), CARTOUX Marie-Paule, MANUEL Grégory (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric,
BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, MONNET Bernard, PELATAN Benoit, JEROME Robert,
BREMONT Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, HAUT Frédéric,
BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, OLIVIER Arlette, VEVE Gilles, CALY Pierre, GALLET
Walter, RUEL Bruno (**COVE**), GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, GALMARD Marie-Thérèse, VERMEILLE Thierry,
RUCHON Laurent (**CPOP**), DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, HARELLE Mario, BERNAL Fulgencio, GRAVIERE
Jean-Claude, LAPORTE Jean-François (**CASC**)

VU l'article L.2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe),

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de discuter des orientations budgétaires que le Comité Syndical souhaite engager.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

VU les orientations budgétaires que le Syndicat envisage de prendre,

DELIBERE

Prend acte de la tenue des débats au vu du rapport sur les orientations budgétaires.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

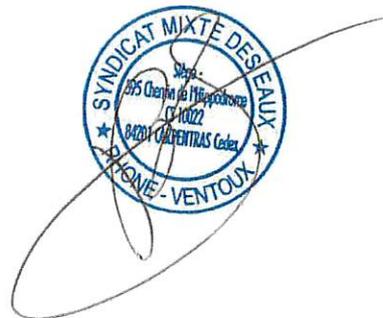
LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



20 FEV. 2025

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025
Date de la convocation : 24/01/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/01/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Marc LARTIGUE	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
Nombre de membres	
En exercice	46
Quorum	24
Présents	33
Représentés	2
Votants	35

Membres présents à la séance :

RASPAIL Max, BOREL Jean François (**BLAUVAC**), SALIGNON François, (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert (**METHAMIS**),
ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy (**VILLES SUR AUZON**),
LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel,
SOARD Philippe, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José,
DELEBECQUE Philippe, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, LAMURE Elisabeth,
BOUTEILLER Philippe, PLANCHER Dominique, (**COVE**), TENZA Salvador (**CPOP**), RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, ROUX
Thierry (**CASC**)

Membres représentés :

TAVERNIER ROUX Patricia (**MORMOIRON**), BERARD Jean (**CASC**)

Membres excusés :

VIRET Stéphan, NICOLAS Pierre (**BLAUVAC**), PINNA Philippe, GUERIN Isabelle (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE
Patricia, AGUILERA Alain, MALLET Sylvie (**METHAMIS**), CARTOUX Marie-Paule, MANUEL Grégory (**MORMOIRON**), ROUET
Frédéric, BOURGEOIS Gérard (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, MONNET Bernard, PELATAN Benoît,
JEROME Robert, BREMOND Alain, BLANC Philippe, CONSTANT Alain, BELHOMME Alain, GIRARD Guy, JOUVAUD Gilles, AY
Anne-Sophie, HAUT Frédéric, BRESSY Pierre, MARCELIN Alain, BONNET Louis, ROBERT Ivan, LINHARES Tiffanie, OLIVIER
Arlette, VEVE Gilles, CALY Pierre, FLAGEAT Patrice, FABRE Maurice, GALLET Walter, BERNARD Philippe, BUIEL Bruno (**COVE**),

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250130-2025-19-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025

REYNIER-DUVAL Christophe, ESPINOSA Jean-Antoine, BECART Viviane, RICOU Florian, GARCIA Michel, PALOMBA Serge, TUDELLA Robert, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, VOISIN Lysiane, FLOURET Cyril, BRUNET Denis, QUESTA Martial (CPOP), DUCRY Isabelle, BOCCABELLA Daniel, ESPENON Evelyne, SOLER Serge, LAPORTE Jean-François, FERRARO Sylviane (CASC)

VU l'article L.2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe),

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de discuter des orientations budgétaires que le Comité Syndical souhaite engager.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

VU les orientations budgétaires que le Syndicat envisage de prendre,

DELIBERE

Prend acte de la tenue des débats au vu du rapport sur les orientations budgétaires.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Marc LARTIGUE



LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20250130-2025-19-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025